



## Définition d'un riverain sur un chemin privé ?

Par **tangofox**, le **11/02/2017** à **09:02**

Bonjour

Qu'elle est la définition réelle d'un riverain sur un chemin privé ?

Merci.

cdt.

Par **Tisuisse**, le **11/02/2017** à **10:39**

Le riverain es celui qui réside habituellement, donc qui a sa résidence, sur les "rives" de cette route. Ses visiteurs (parents ou amis, etc.) ne sont donc pas riverains.

Par **tangofox**, le **11/02/2017** à **11:50**

celui qui n'a donc pas une habitation,ou un autre bien  
AVEC ENTREE sur ce chemin n'est donc pas riverain  
mais a le droit de passage.....a pieds  
mais pas en voiture en laissant cette derniere stationner  
sur le chemin privé, et aller dans un autre endroit par un petit acces ( exemple,passage d'un  
velo)  
cdt